

Affaires juridiques
CLR/n°14-154

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 7 juillet 2014

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Sarah Lefevre ; Mme Claude Ophèle ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Caroline Rabelle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Laurent Brunereau à M. Loïc Vaillant ;
M. Jérôme Casas à M. Marc Desmet ;
Mme Marie-Luce Demonet à Mme Claude Ophèle ;
M. Jean-Marc Houpert à M. Loïc Vaillant ;
M. Matthieu Michy à M. Victor Perot-Guillaume.

A donné procuration en cours de séance

Mme Martine Courtois à Mme Hélène Bertheleu.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; Mme Coralie Martin, vice-présidente étudiante du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; Mme Anne Azanza, directrice-adjointe du Service commun de documentation ; M. Adnan Hamed, chargé de mission du président ; Mme Emilie Arnault, directrice du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé ; Mme Catherine Martinez, directrice du CLOUS de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose une minute de silence à la mémoire de notre collègue Adrienne Lorgeoux, de la Direction de la recherche et de la valorisation, qui a été fauchée sur le trottoir par une voiture alors qu'elle venait travailler. Elle avait 29 ans et était mariée.

M. le Président indique ensuite que l'examen de la charte du bon usage du réseau informatique est retiré de l'ordre du jour. Elle sera présentée lors du prochain conseil en même temps que la politique des technologies de l'information et de la communication.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 17 mars 2014

Mme Alazard indique que le compte rendu ne lui semble pas refléter la discussion sur la charte des contractuels. Elle rappelle qu'à l'issue de la discussion le président a apporté une modification dans la rédaction de la charte en ajoutant que « le CDD pourra être prolongé au-delà de 3 ans, après argumentation et entretien professionnel ». Elle demande que cela soit clairement indiqué.

Le Conseil approuve par 21 voix pour et 1 abstention le compte rendu tel que modifié en séance (cf. P.J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Statuts de l'université

M. le Président rappelle que les statuts doivent être transmis au Ministère avant le 23 juillet 2014. Le texte proposé (cf. P. J.) a déjà fait l'objet d'une présentation au conseil scientifique, au conseil des études et de la vie universitaire, au conseil académique et au comité technique. Il s'agit ici de rappeler les principaux points de ce projet de statut.

L'article 5 du projet définit l'ensemble des missions de l'université. Elle a la responsabilité de la formation tout au long de la vie et elle a également pour mission de former les enseignants. Les statuts rappellent également son rôle dans le domaine de la recherche, ou encore de la culture, du sport et de la médecine préventive.

A l'article 6 on indique que l'Université peut développer des coopérations avec des partenaires publics ou privés, des universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur.

A l'article 7, on rappelle le rôle de l'Université dans le domaine économique, et notamment sa mission de diffusion de la culture scientifique avec les Presses universitaires François-Rabelais.

Le projet de statuts rappelle également le rôle du président et de son équipe. Il est notamment indiqué à l'article 12 que l'université se dotera de trois vice-présidents du conseil d'administration (CA). Dans la mesure où la loi supprime le CEVU et le CS, les vice-présidents chargés de ces instances disparaissent. Considérant que la formation et la recherche doivent pouvoir s'appuyer sur des vice-présidents, il est proposé de prévoir leur nomination dans les statuts, permettant aussi de leur donner des décharges de service.

L'article 18 des statuts fixe à 36 le nombre des membres du conseil d'administration. L'université a fait le choix d'avoir le nombre maximum de membres afin d'assurer une représentation large.

L'article 23 concerne le conseil académique (CAC), nouvelle instance créée par le 23 juillet 2013. Il est proposé de créer un CAC permettant la représentation égalitaire des deux grands secteurs SHS et SST. La majorité des enseignants-chercheurs seront répartis dans ces secteurs en fonction de leur composante, mais il n'en est pas de même pour les IUT et l'EPU qui comprennent des formations en SHS et en SST. Pour ces composantes, il est proposé de les affecter entre SHS et SST en se référant à leurs sections du CNU qui restent une référence dans ce domaine. S'agissant de la présidence du CAC, le choix est de la confier au président de l'université ou à son représentant. Les statuts rappellent les missions du CAC prévues par la loi.

Les articles suivants officialisent le rôle et les missions du comité technique ou du congrès notamment.

M. Desmet se réjouit du choix du plafond à 36 membres pour le CA. Toutefois, il regrette celui de confier au président la présidence du CAC.

M. le Président rappelle d'abord que ces statuts ne s'appliqueront qu'à partir de la prochaine présidence. Comme il n'est pas rééligible, ses propositions ne traduisent que ses convictions profondes. Or, il considère que s'il y a désaccord entre le président du CA et le président du CAC, cela entravera le fonctionnement de l'Université. Il veut éviter la création d'une dyarchie et prévenir d'éventuels conflits entre les deux présidents. De plus, le président de l'université a une vraie légitimité puisqu'il est élu pour 4 ans sur un programme clair.

Mme Alazard fait observer qu'une partie importante du monde universitaire reste mobilisée contre cette loi, qui n'a guère modifié la LRU. La présidence du CAC n'est pas une petite question. Elle cite en exemple le choix de l'Université d'Orléans qui a décidé de laisser ouverte la possibilité pour le président de l'université de se présenter ou non à la présidence du CAC. Elle ne croit pas à la paralysie en cas de cohabitation entre les deux présidents.

M. le Président croit au choix collectif fait sur un projet soutenu par la majorité. Cela n'interdit en rien les compromis, car même un président bien élu ne peut pas décider seul.

M. Lauvergeat rappelle que les statuts engagent l'avenir et il considère pour sa part que la dyarchie ouvre la porte à toutes les dissensions.

M. Desmet propose de reprendre le débat sur l'article 24 lors du CA de septembre.

M. le Président souligne que les statuts doivent être transmis au ministère avant le 23 juillet, il lui est donc impossible de retenir cette proposition.

Le conseil d'administration approuve les statuts par 20 voix pour et 2 contre.

2 – Plan stratégique de la COMUE

M. le Président rappelle qu'il est proposé de faire une Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) inter-académique, regroupant les académies d'Orléans-Tours, de Poitiers et de Limoges. Cette COMUE sera composée de sept membres : les universités de Tours, d'Orléans, de La Rochelle, de Poitiers et de Limoges, l'INSA Centre-Val-de-Loire et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique Aéronautique de Poitiers. Les CHR-U, le CHR d'Orléans, l'Ecole de la Céramique de Limoges ou encore les CROUS auront un statut de membres associés. Les EPST et les EPIC seront partenaires.

L'objectif de cette future COMUE ne sera ni de fusionner nos universités, ni de porter des projets qui sont déjà réalisés aujourd'hui dans les universités. Il s'agit de créer une COMUE qui permette de bâtir des projets à dimension européenne qui ne peuvent être actuellement réalisés de façon isolée. L'autre objectif est d'augmenter nos partenariats socio-économiques, en cherchant à avoir une vraie visibilité européenne.

Enfin, ce projet de COMUE doit nous permettre de répondre à l'appel d'offres ISITE. Ce projet d'ISITE doit mettre en valeur les thèmes sur lesquels les cinq universités ont une visibilité internationale, une originalité en France et des partenariats socio-économiques. Ce projet sera porté et piloté par la COMUE.

Il est également proposé que le doctorat soit délivré par la COMUE. Il y aura également une signature unique pour les publications. Certains masters pourront également être pilotés par la COMUE sur des thématiques choisies dans le cadre de l'ISITE.

S'agissant des échéances, une version 0 des projets de statuts doit être présentée devant les conseils d'administration des établissements concernés au plus tard au 1er octobre 2014. Des échanges se dérouleront avec le ministère au mois d'octobre. Enfin, le texte définitif devra être voté au plus tard au 1er décembre, pour une publication au Journal officiel au 1er janvier 2015.

M. Lesigne regrette l'absence dans les missions de la COMUE de l'internationalisation de la recherche, ainsi que de la valorisation. Il suggère de s'inspirer de la cellule « Europe » qui existe entre le CNRS et les universités d'Orléans et Tours.

M. le Président souligne que l'idée est de faire de la COMUE le partenaire de la SATT, de manière à homogénéiser les procédures de valorisation.

Mme Alazard estime que la méthode de présentation de la COMUE empêche toutes véritables discussions. Les statuts ne vont être soumis au Conseil qu'à l'automne et, si des observations sont formulées quant à leurs dispositions, il sera impossible d'obtenir un délai de réflexion, parce qu'il faudra impérativement les envoyer au Ministère. Elle regrette que l'équipe présidentielle n'ait pas organisé une réunion d'information substantielle à l'intention du personnel. Quant au contenu, elle le juge inquiétant. D'abord, elle ne doute pas que les masters COMUE seront largement soutenus et financés, alors que les masters des établissements vivoteront. Puis, elle souligne que l'ISITE laissera

de côté la grande majorité des chercheurs de notre Université. Ensuite, elle rappelle les autres dangers de la COMUE : transferts de compétences, place du contrat avec l'Etat, possibilité pour la COMUE de modifier ses statuts sans consultation des établissements membres. Enfin, elle considère que ce regroupement va conduire à une bureaucratisation accrue.

M. le Président fait observer que, s'agissant de la modification des statuts, la majorité requise interdit de les modifier contre l'avis de plusieurs établissements. Pour le reste, c'est-à-dire les actions menées en commun, il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui marche bien, mais de faire des choses nouvelles. Cela passe par la création de quelques postes pour faire ces choses nouvelles et c'est tout. S'agissant de l'ISITE, c'est évidemment une structure qui ne concerne pas tous les chercheurs, il ne peut pas en aller autrement puisqu'il s'agit d'un appel d'offre très spécifique. Mais c'est une locomotive pour certaines thématiques et certaines équipes.

Mme Bertheleu souhaite être informée sur le devenir des écoles doctorales (ED) dans le cadre de la COMUE.

M. le Président précise que, pour l'instant, la seule chose décidée est que les ED seront communes. Les vice-présidents chargés de la recherche et les directeurs d'ED travaillent sur la future organisation.

M. Lesigne précise que les nouvelles ED ne seront mises en place que pour le prochain contrat quadriennal, c'est-à-dire le 1er janvier 2018, ce qui laisse le temps de la réflexion. Il a envoyé aux directeurs d'unités de recherche un tableau prévisionnel des 7 ED envisagées dans le cadre de la COMUE, afin de leur permettre de réagir à la proposition.

Mme Cornu-Bernot demande où en est l'harmonisation des formations dispensées par les ED.

M. Lesigne indique que l'harmonisation sera plus ou moins facile à mettre en place selon les ED. De toute manière, il s'agira de mettre en place des choses simples qui ne compliquent pas la vie des doctorants.

Mme Bertheleu s'inquiète du devenir des presses universitaires.

M. le Président précise que les autres établissements sont, comme notre Université, associés aux Presses universitaires de Rennes, mais qu'eux ne possèdent pas leur propre imprimerie.

Le conseil d'administration approuve le plan stratégique de la COMUE par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

3 – Politique de santé

Mme Arnault présente les missions principales du Service universitaire de médecine préventive et de prévention de la santé (SUMPPS). La première mission est de conduire des actions dans le domaine de la prévention. Pour la conduire, le SUMPPS peut s'appuyer sur les étudiants « Relais Santé » qui développent des actions de prévention sur l'ensemble des sites.

Le SUMPPS participe également à la réussite universitaire des étudiants, notamment en leur facilitant l'accès à la prévention et aux soins. Ce service est également un lieu ressource pour nos étudiants qui peuvent trouver une aide psychologique grâce à la présence d'une psychologue.

Mme Delaunay présente le projet bien-être. Ce projet s'est fixé trois objectifs : développer les actions d'éducation pour la santé ; mieux connaître le SUMPPS ; mieux gérer les suicides ou les tentatives de suicide. On notera que le SUMPPS a accompagné les composantes pour mieux gérer les suicides ou les tentatives de suicides graves. Une procédure a été mise en place avec les composantes.

Elle fait ensuite part de l'installation d'un point Relais/Santé à Blois. Il s'agit d'offrir aux étudiants un lieu d'accueil, d'écoute et de prévention. Ce point permettra de réaliser des bilans santé, de conduire des actions de prévention et de promotion de la santé. Il sera ouvert à partir de septembre prochain.

Enfin, le docteur Hamed présente le réseau Résus. L'Université est en train de passer des accords avec la médecine de ville pour offrir aux étudiants un accès aux soins facilités et des consultations sans dépassement d'honoraires notamment.

Mme Laffez se réjouit de la création d'un point santé à Blois et souhaite que le dispositif Résus soit étendu à Blois.

M. Hamed indique qu'il a prévu de prendre contact avec l'Ordre des médecins du Loir-et-Cher.

M. le Président souligne l'importance de la médecine préventive qui est trop négligée en France.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention pour la constitution du réseau Résus.

4 – Bilan social

Mme Delaunay présente le bilan social 2013 (cf. P. J.). Pour ne pas rallonger les débats, elle oriente sa présentation sur l'analyse de la parité femmes/hommes.

On constate que les femmes constituent plus de 52,66 % des effectifs physiques. Elles sont majoritaires chez les personnels BIATSS, mais minoritaires chez les enseignants-chercheurs. Parmi la population de BIATSS, les femmes représentent 54 % des agents de catégorie A, 65 % des agents de catégorie B et 75 % des agents de catégorie C. Chez les enseignants-chercheurs, les femmes représentent 46 % des maîtres de conférences, 27 % des professeurs des universités et seulement 6,5 % des professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

Concernant le temps de travail, 72 % des personnes qui travaillent à temps incomplet sont des femmes. Elles représentent également 93 % des personnes travaillant à temps partiel.

S'agissant de la carrière, la part des femmes promues parmi les enseignants-chercheurs correspond à leur représentation dans les différents corps. En revanche, chez les BIATSS on constate une majorité de femmes promue.

Mme Delaunay termine sur la représentation des femmes dans les conseils centraux. On note un équilibre au sein du conseil d'administration et du conseil des études et de la vie universitaire. En revanche, il y a une sur représentation des hommes au conseil scientifique et au comité technique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social.

5 – Schéma directeur pluriannuel handicap

Mme Delaunay présente la politique en faveur du handicap (cf. P. J.). Elle insiste sur l'intérêt porté par l'Université aux personnes en situation de handicap. Elle rappelle les obligations réglementaires qui conduisent les universités à devoir préparer un schéma directeur pluriannuel handicap. Pour l'Université de Tours, ce schéma a été préparé par la mission handicap. Il s'articule autour de 5 axes stratégiques déclinés en plusieurs actions.

Le premier axe comprend l'accueil et l'accompagnement des étudiants. Le deuxième axe concerne l'accessibilité des locaux, des enseignements et des services. Le troisième axe porte sur l'information et la sensibilisation. Le quatrième axe concerne l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap (orientation des lycéens, orientation des étudiants, insertion professionnelle). Enfin, le dernier axe porte sur le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap. L'objectif fixé par la loi est de 6% de personnes en situation de handicap. A ce jour l'Université est à 3%. Or, à partir de 2015, les universités n'ayant pas atteint le taux légal de 6% seront soumises à une pénalité. Il faut donc poursuivre nos efforts pour accueillir plus de personnes en situation de handicap.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le schéma directeur pluriannuel handicap.

6 – Lettre de cadrage budgétaire 2015

M. le Président présente la lettre de cadrage budgétaire (cf. P. J.) en rappelant tout d'abord le contexte difficile dans lequel ce budget sera préparé. Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être protégé, toutefois ce maintien équivaut à une baisse modérée mais réelle. Il faut donc faire une très bonne prévision budgétaire avec un budget réaliste. Puis, il indique les trois objectifs fixés : la préservation des investissements ; la poursuite de nos actions dans le domaine du développement durable ; l'amélioration de la sécurité et de la maintenance de nos bâtiments.

S'agissant de la recherche, la lettre de cadrage rappelle la nécessité de poursuivre l'optimisation de la TVA recherche, l'augmentation nécessaire des revenus de la valorisation en développant nos actions avec la SATT, et enfin l'amélioration du taux d'exécution budgétaire.

Pour la formation, la lettre de cadrage fixe trois priorités : les innovations pédagogiques (pédagogie inversée) ; une meilleure utilisation des locaux ; les modifications apportées à l'organisation de la formation continue. Enfin, comme chaque année, cette lettre de cadrage rappelle les seuils d'ouverture pour les licences et les masters.

M. le Président insiste ensuite sur la nécessité de maîtriser notre masse salariale. Jusqu'à présent, et ce sera encore le cas en 2015, aucun poste n'est gelé. Il n'en demeure pas moins que nous devons poursuivre nos efforts pour contenir l'évolution de la masse salariale. Il rappelle également que tout

poste vacant est susceptible d'être redéployé. Par ailleurs, il faut intégrer dans notre réflexion la future création de la COMUE.

Concernant le développement durable, le président indique que l'Université mettra en place un schéma directeur « eau/énergie ». Un énergéticien sera recruté prochainement pour proposer des actions en matière d'économie d'énergie. Enfin, une réflexion sera menée pour optimiser nos politiques d'achat, en participant notamment à la centrale d'achat mise en place par la Région Centre. Enfin, et si les disponibilités budgétaires le permettent, l'Université de Tours augmentera sa dotation consacrée à la maintenance immobilière pour un meilleur entretien de nos locaux.

M. Desmet s'interroge sur la pérennité des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

M. le Président est attaché aux COM et notamment au dialogue de gestion qu'ils permettent. Par contre, il ne sait pas s'il aura des moyens à mettre sur les COM. Cela dépendra de l'évolution de la masse salariale.

M. Desmet considère que la SATT prend du temps et de l'argent à l'Université pour des missions qui ne sont pas des missions de service public.

M. le Président juge normal que les découvertes de l'Université soient valorisées, cela fait partie de ses missions de service public. La SATT doit être un moyen au service de l'Université, par exemple en prenant en charge le financement et l'entretien de nos brevets, ou en menant des études pour notre compte. De plus, la SATT n'a rien coûté à l'Université. Au contraire, elle soutient financièrement des projets de transferts de technologie.

M. Lauvergeat s'interroge sur la compétence des régions en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec la réforme territoriale

M. le Président considère que l'Université ne peut pas financer le développement économique si elle n'est pas aidée par les collectivités territoriales quelles qu'elles soient.

M. Roncin fait part de son inquiétude pour le budget 2015. Il n'est pas prévu de gel de postes, mais il faut avoir présent à l'esprit que, si la masse salariale n'est pas maîtrisée, la situation risque d'être difficile en septembre 2015. Or, il n'a pas envie que le recteur, chancelier des universités, prenne en main la gestion de l'Université. Donc, lorsqu'il évoque des gels de postes, ce n'est évidemment parce qu'il a envie de geler des postes, il n'y a aucun intérêt, mais parce qu'on risque d'y être obligé.

Mme Alazard voit dans cette dramatisation une tentative de faire admettre par l'ensemble du personnel la nécessité de l'austérité. L'an dernier, il y a eu la décision de rémunérer des heures de cours en heures de travaux dirigés, qui est reconduite. Cette année, c'est le financement des COM qui risque de disparaître. La masse budgétaire est clairement la cible de l'austérité.

Le conseil d'administration approuve par 16 voix pour et 2 abstentions la lettre de cadrage budgétaire 2015.

*

POLITIQUE GENERALE

Affaires financières

1 – Budget rectificatif n°1 de 2014

M. Dailloux présente le budget rectificatif (BR) n°1 (cf. P. J.). Ce budget traduit une augmentation des dépenses par rapport au budget primitif de près de 10 M €, dont 5,9 M € de reports et 4 M € de crédits nouveaux.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,9 M €, dont 2,6 M € au titre de la masse salariale. Les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 5,7 M €. Le résultat de cette section fait donc apparaître un résultat négatif de 2,2 M €.

Les dépenses d'investissement progressent de 2,1 M €. Quant aux recettes, elles n'augmentent que de 937 000 €. Il y a donc également sur cette section un résultat négatif de 1,2 M €.

Au total, pour équilibrer le budget l'Université doit prélever une somme de 3,3 M € sur son fonds de roulement. Ainsi, le fonds de roulement total n'est plus que de 16 M €, ce qui représente 30 jours de fonctionnement.

M. le Président lit la lettre par laquelle Mme le Recteur autorise le prélèvement sur le fond de roulement pour équilibrer le BR n°1, mais rappelle l'obligation d'équilibrer cette section.

M. Desmet considère que cette lettre règle la question du BR n°2, puisque le recteur n'autorisera pas un nouveau prélèvement.

M. Dailloux fait observer que cette situation ne remet pas en cause l'établissement du BR 2 sur lequel sa direction travaille, car l'objectif est d'obtenir cette autorisation de prélèvement. Ce devrait être possible, mais il faudra faire attention.

M. Desmet souhaite que le montage des projets de recherche soit mené en commun par les services concernés et les antennes financières, afin d'éviter certaines difficultés qui se rencontrent aujourd'hui lorsque les antennes doivent reprendre les dossiers.

M. Roncin souligne la complexité du budget de la recherche. Les services financiers cherchent des solutions. La lenteur avec laquelle sont produits les bilans intermédiaires pénalise le fonctionnement, car leur absence empêche de faire rentrer les recettes. Il va peut-être falloir renforcer les antennes financières « recherche », car les demandes de contrôles se multiplient.

M. Wolf craint que les antennes financières ne soient plus en mesure de faire face à toutes les nouvelles tâches et notamment à la complexification des procédures.

Le conseil approuve le BR n°1 de 2014 par 17 voix pour et 1 abstention.

2 – Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

Outre BR n°1 de 2014 et la lettre de cadrage budgétaire 2015, la commission a approuvé :

- le bilan 2013 du Service universitaire de formation continue (SUFÇO) ;
- des tarifs de locations, et de l'université du temps libre ;
- des protocoles d'accord de relations internationales.

S'agissant du SUFÇO, on constate un progrès marqué du chiffre d'affaire comme des reliquats à distribuer aux composantes.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 26 juin 2014.

Mmes Imbault et Delaunay présente le compte rendu (cf. P. J.).

Le CEVU a désigné ses représentants au sein des différents conseils et commissions.

Le CEVU a entendu :

- une présentation de la nouvelle plateforme de positionnement ;
- un bilan d'activité des centres de ressources en langues.

Le CEVU a donné un avis :

- sur l'utilisation d'emplois vacants ;
- sur la convention cadre de partenariat « Réseau universitaire de santé » (RESUS).

Le CEVU a approuvé :

- la liste des unités d'enseignement d'ouverture pour 2014-2015 ;
- la cohabilitation du master « Recherche clinique en soins palliatifs »
- le projet d'expérimentation PACES ;
- le renouvellement de la capacité d'orthophonie ;
- le renouvellement de la capacité d'orthoptie ;
- des modifications de maquettes ;
- le compte rendu de la commission FSDIE « aides aux projets » du 21 mai 2014 ;
- des conventions avec :
 - o l'Institut de formation en psychomotricité ;

- o l'Ecole de secourisme et de sauvetage d'Indre-et-Loire ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o University of North Texas Denton (Etats-Unis);
 - o Birmingham-Southern College (Etats-Unis);
 - o Wayne State University Detroit (Etats-Unis);
 - o Concordia College Moorhead (Etats-Unis);
 - o Université de Chicoutimi, Québec (Canada) ;
 - o Université de San Jose (Costa Rica) ;
 - o Université Fédérale de Santa Maria, Rio Grande do Sul (Brésil) ;
 - o Korea University Séoul (République de Corée) ;
 - o Université Can Tho (Vietnam)
 - o Université Normale du Hunan Changsha (Chine) ;
 - o Université de Monastir (Tunisie) ;
 - o Université des sciences, de technologie et de médecine de Nouakchott (Mauritanie).

Mme Imbault précise que le CEVU a émis un avis défavorable à la reconduction d'une convention avec l'Université de Coventry (Royaume-Uni) portant sur des mobilités sortantes d'étudiants de l'IUT de Tours. Le bilan fait apparaître 26 mobilités. Le comité de pilotage des relations internationales a estimé que cette convention n'apporte aucun avantage par rapport à une mobilité individuelle, notamment en raison du coût élevé des frais de formation (environ 8 700 € pour un DU).

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 26 juin 2014.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 24 juin 2014

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P. J.) du conseil scientifique (CS).

Le CS a désigné son représentant au conseil de la documentation.

Le CS a été informé :

- de l'avancement du projet ISITE ;
- de l'avancement du projet COMUE ;
- de l'expertise de l'équipe émergente PRIM ;
- de la répartition du « bonus qualité internationale » ;
- sur la possibilité d'ouvrir les formations de la cellule d'initiation aux métiers de l'enseignement supérieur aux doctorants n'ayant pas de missions complémentaires d'enseignement ;
- l'appel à projets de recherche collaborative Tours-Poitiers 2014 ;
- du renouvellement de la direction d'unités de recherche ;
- sur le fonctionnement du conseil académique.

Le CS a donné un avis favorable :

- à l'utilisation d'emplois vacants ;
- à la répartition des financements de l'appel à projets « Petits équipements » ;
- à l'appel à projets « Post-doctorants étrangers » ;
- à des conventions internationales avec :
 - o Université Fédérale de Santa Maria, Rio Grande do Sul (Brésil) ;
 - o Université de Monastir (Tunisie) ;
 - o Université des sciences, de technologie et de médecine de Nouakchott (Mauritanie).

Le CS a réfléchi sur le fonctionnement de sa commission permanente et a désigné trois des membres de cette commission.

Mme Alazard se réjouit du projet d'équipe de recherche en 71^e section, mais elle juge gênant que le CS suggère à l'éventuelle nouvelle équipe de réfléchir à la médiatisation de certains « objets de recherche » assez spécifiques à l'Université de Tours comme les bio-médicaments.

M. Lesigne admet que la phrase est susceptible d'interprétation. Il ne s'agit pas de faire du marketing au service des bio-médicaments, mais le CS pense que la nouvelle équipe pourrait trouver au sein de l'établissement des exemples intéressants pour ses recherches.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 24 juin 2014.

Ressources humaines

1 – Utilisation des emplois vacants.

M. le Président présente les postes vacants (cf. P. J.). Il rappelle que les postes d'ATER ne peuvent être scindés en deux demi-ATER, sauf si l'unité de recherche prend en charge le surcoût financier lié à ce partage de l'emploi.

Mme Alazard regrette que les demi-postes d'ATER soient désormais bannis de l'Université, alors qu'ils sont plébiscités par les jeunes chercheurs.

M. le Président souligne qu'il s'agit de contenir la masse salariale.

Le conseil approuve par 13 voix pour et 2 abstentions l'utilisation de ces emplois vacants.

2 – Contrat d'enseignement

M. le Président rappelle que l'Université a modifié récemment les conditions de recours aux contrats (cf. P. J.) pour se mettre en conformité avec la loi. Pour les personnes recrutées sur des fonctions d'enseignement exclusivement, il avait été proposé de limiter la signature du contrat à une double condition : un contrat limité à 3 ans, avec une possibilité de prolonger de deux ans, à titre exceptionnel ; un service minimal de 300 H équivalent TD. La rémunération est calée sur l'entrée dans la carrière des PRCE. Enfin, c'est un comité de sélection, composé d'au moins deux personnes, dont un extérieur, qui doit procéder au recrutement.

Après de nombreux débats en comité technique, le projet a été amendé. Ainsi, il sera possible de signer, à titre dérogatoire, et sous réserve de l'accord du président, des contrats à partir de 192 H.

Mme Bertheleu fait observer que les gens recrutés pour des missions d'enseignement sont pour la plupart des chercheurs. Le contrat de 300 heures sur 10 mois lui semble donc inadapté.

Florence Alazard juge positive l'obligation de recourir au comité de sélection, ce qui limitera un peu le clientélisme. Elle considère que, dans les faits, on recrute des doctorants ou des docteurs, et c'est encore heureux. On va détériorer leurs conditions de travail et d'entrée dans la profession.

M. le Président souligne que, si l'Université a besoin de recruter des contractuels pour assurer ses enseignements, c'est qu'elle a toujours privilégié les recrutements d'enseignants-chercheurs plutôt que d'enseignants. Il ne faut donc pas poursuivre dans cette voie avec les contractuels. Si on a besoin de contractuels pour l'enseignement, on doit recruter les contractuels pour l'enseignement et pas pour la recherche.

Après un long débat, il est décidé de distinguer, pour les personnes recrutées sur des fonctions d'enseignement exclusivement, la situation des doctorants des autres personnels. Pour les doctorants, la possibilité leur est offerte de signer un contrat à partir de 192 H/TD. Il ne s'agit donc plus d'une décision dérogatoire, soumise à l'avis du président. Cette dernière condition est maintenue, en revanche, pour les personnels n'ayant pas le statut de doctorant. Enfin, il est décidé de mensualiser la rémunération des contractuels qui en feront la demande. Ces propositions s'appliqueront au 1er janvier 2015.

Mme Alazard intervient pour dire l'embarras des élus « Ensemble à Tours ». En effet, ils étaient mandatés pour voter contre le projet proposé. Compte tenu des modifications apportées en séance, ils auraient besoin de consulter les premiers intéressés avant de se prononcer. Puisque le président veut que le vote ait lieu, alors qu'il serait possible de reprendre le débat en septembre, ils décident donc de ne pas prendre part au vote.

Le conseil approuve le contrat d'enseignement tel que modifié en séance par 9 voix pour et 1 abstention.

3 – Création d'un statut de chercheur invité

M. Lesigne propose le nouveau statut de chercheur invité (cf. P. J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité le statut de chercheur invité.

*

QUESTIONS DIVERSES

1 – Réfection du clos du bâtiment C de l'IUT de Tours

M. le Président présente le projet de réfection du clos du bâtiment C de l'IUT de Tours. Ce projet consiste dans le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries double vitrage, par la mise en place d'une vêtue avec isolation extérieure et par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à haute performance.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de réfection du clos du bâtiment C de l'IUT de Tours.

2 – Refus par le recteur d'ouvrir certaines agrégations internes

Mme Alazard soulève la question du refus du recteur d'ouvrir certaines agrégations internes, alors qu'il y avait des candidats. Ainsi, en philosophie, ils étaient plus d'une vingtaine. Certains d'entre eux ont même obtenus du rectorat des congés formation pour préparer des agrégations qui n'ouvriront pas dans l'académie et on leur conseille de s'inscrire à Lille. Elle demande au président d'intervenir auprès du recteur pour que ces formations puissent ouvrir.

M. Wolf souligne que c'est à l'instigation du rectorat que les enseignements avaient été préparés. Finalement, le recteur décide de ne pas les ouvrir, ce qui est très désobligeant pour les collègues qui se sont investis. En plus, cette attitude témoigne d'un profond désintérêt de la part du rectorat pour la promotion interne de son personnel.

M. le Président indique qu'il avait déjà contacté le recteur à ce sujet et qu'il le contactera à nouveau pour lui faire part du souhait du conseil d'administration de voir ouvertes les préparations aux agrégations internes.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 h.

A Tours, le 10 juillet 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 12.